

Marine nationale, entre coopération civilo-militaire et interventions humanitaires

(ASP. Benjamin NEGROTO, Centre d'Etudes Supérieures de la Marine)

De l'âge d'or de la politique de la canonnière à la multiplication des opérations de maintien de la paix, les marines ont toujours su dépasser leur rôle de bras armé de l'Etat en mer pour assumer aussi un rôle diplomatique. Aujourd'hui, la Marine nationale participe souvent à des opérations au profit des populations civiles.

Cette démarche est le fruit de quinze années de réflexions, soutenues par l'expérience héritée en particulier des guerres coloniales et de décolonisation. En 1995, l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées comprend, suite aux combats en Bosnie-Herzégovine, que le passage du conflit conventionnel aux opérations de maintien et de restauration de la paix bouleverse la relation qui existe entre le militaire et le civil. Cette prise de conscience conduit à l'élaboration de doctrines d'emploi des forces armées en situations de crise puis de coopération civilo-militaire (CIMIC).

La dernière en date, mise en application en 2005, présente l'activité civilo-militaire comme un moyen de soutenir la force déployée sur le théâtre des opérations. Mais cette doctrine rappelle que « *les équipes CIMIC ne sont pas des acteurs humanitaires* »¹. Les personnes en charge de faire le lien entre les populations civiles et les armées sont intégrées au Groupe interarmées pour les actions civilo-militaires (GIACM), basé au quartier Frères à Lyon. Ce dernier est majoritairement composé d'officiers, sous-officiers et militaires du rang de l'armée de Terre. La Marine y représente 10 % des effectifs et est souvent employée à terre, les spécificités marines (actions de ou à partir de la mer) sont peu évoquées.

Cependant, la Marine nationale aborde la relation civilo-militaire dans une dimension bien plus large qu'il n'apparaît dans la doctrine. Ses premières actions sont antérieures à la directive de l'amiral Lanxade, puisque dès 1985, l'équipage de l'avisos *Jean Moulin* profite d'une escale à Tema au Ghana pour rénover la salle commune de l'hôpital général de la ville. La présence sur le navire de corps de métiers en lien avec la construction (électriciens, menuisiers, ...) facilite les travaux et illustre les possibilités que peut présenter la Marine dans l'univers des actions civilo-militaires. Il faut aussi mentionner les actions entreprises depuis en Afrique par les bâtiments de l'U.S. Navy qui mettent un point d'honneur à distribuer vivres et médicaments et à soutenir l'action d'ONG (pas seulement américaines) à chacune de leurs visites, ce qui permet à la marine américaine d'entretenir un capital sympathie dans la région. Les Etats-Unis savent quel impact peut avoir de telles opérations de séduction sur les populations et sont conscients des conséquences positives que cela peut entraîner, qu'elles soient militaires, économiques ou politiques. Né en Amérique Latine, sous l'égide de SOUTHCOM, ce concept a été ensuite développé en Afrique (*African Partnership*) et en Asie du Sud Est (*Pacific Partnership*).

Dans ce contexte, la Marine nationale peut compter, en plus des actions au sein du GIACM, sur un réseau civilo-militaire (via les ambassades, les représentants militaires sur place, ...) lui permettant de monter des missions ponctuelles d'entretien, de dons, d'aide à des écoles, hôpitaux, orphelinats, ... Elle est également présente lors de catastrophes naturelles, pour

¹ Centre de Doctrine d'Emploi des Forces, *Le développement un défi aux relations entre forces armées et organisations civiles en Afghanistan*, dans Cahier de la recherche doctrinale, septembre 2010, 79 p.

apporter un soutien logistique et humain aux différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales, quel que soit le lieu, car elle dispose d'une flotte hauturière et d'un positionnement sur toutes les mers du globe.

L'implication de plus en plus fréquente des marins dans les crises humanitaires pose néanmoins de nombreuses interrogations. Au niveau du rôle des armées tout d'abord, puisque le métier de militaire consiste d'abord à faire la guerre, son emploi dans un autre rôle, comme sauveteur, au côté des humanitaires, peut créer la confusion dans les esprits des populations assistées, surtout si la catastrophe a lieu dans une zone de conflit. Les ONG craignent alors de voir leur neutralité fragilisée dans la mesure où elles doivent composer avec les forces militaires.

Les États peuvent avoir sur place des intérêts que leurs forces armées porteront légitimement mais qui ne sont pas ceux des ONG.

Face à ce constat, la doctrine française de coopération civilo-militaire est en pleine mutation², afin de donner à l'humanitaire une place plus concrète dans le concept civilo-militaire.

² Début 2011, les députés Guy Chambefort et Philippe Folliot doivent rendre à l'Assemblée nationale leurs travaux sur le devenir de la coopération civilo-militaire.